

DIAG ÉCOCONCEPTION
• PRODUIT • SERVICE • PROCÉDÉ**QU'EST-CE QUE LE DIAGNOSTIC ECOCONCEPTION ?**

Vous souhaitez améliorer la performance environnementale de vos produits, services ou procédés via la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception ?

La mission **Diag Ecoconception**, opérée par un Bureau d'Etudes spécialiste de l'Analyse de Cycle de Vie et référencé par Bpifrance, vous permet de :

- Améliorer la **performance environnementale** de vos produits, services ou procédés grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci
- **Former vos équipes** à l'écoconception
- Intégrer la démarche d'écoconception dans votre **stratégie** en la mettant en place concrètement et de façon pérenne dans votre organisation

**LA DÉMARCHÉ**

Bénéficiez de 6 à 8 mois d'accompagnement pour :

- **Analyser le contexte de votre entreprise** et définir le périmètre et les enjeux
- **Sensibiliser vos équipes internes à l'écoconception** et former un référent écoconception dans votre entreprise
- **Réaliser une évaluation environnementale** basée sur l'analyse du cycle de vie du produit, service ou procédé concerné
- **Identifier, formaliser et chiffrer des leviers d'écoconception**, en maîtrisant le risque de transfert de pollution
- **Préparer la mise en œuvre de ce plan d'actions** via un premier chiffrage technico-économique de celui-ci

En tant que dirigeant, vous soutenez activement la démarche et participez aux étapes clés du diagnostic (cadrage, restitution)

À l'issue de la mission vous obtenez les livrables suivants :

- **Rapport de restitution complet de l'étude**
- **Fiche synthétique permettant de valoriser la démarche**

Pour les produits et services concernés, un diagnostic adapté est proposé pour accompagner l'obtention de l'**Ecolabel européen** jusqu'à l'étape de certification

Le Diag Ecoconception pourra être complété par des dispositifs opérés par Bpifrance ou l'ADEME pour mettre en œuvre les recommandations issues du Diag

**PARTENARIAT**

L'ADEME et Bpifrance sont porteurs du programme et collaborent avec le **Pôle Ecoconception** afin de garantir l'expertise technique de la mission

**POUR QUI ?**

CRITERES DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE

- **PME au sens communautaire**¹
- **De plus d'un an d'existence**
- **A jour de ses dettes fiscales et sociales**

¹Entreprise employant moins de 250 salariés et réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Au-delà de ces seuils les demandes seront étudiées au cas par cas. Nous contacter à cette adresse : diagecoconception@bpifrance.fr

ELIGIBILITE

- Exclusion du tarif subventionné : « Entreprises en difficulté » au sens de la réglementation européenne
- Les produits ou services jugés trop complexes lors de l'étude ou du cadrage seront orientés vers le dispositif **ADEME écoconception**
- L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

**TARIFS**

Ce dispositif est financé par l'ADEME et opéré par Bpifrance

Le reste à charge pour l'entreprise est de :

- **5 400€ HT** après subvention de 70%² pour les entreprises qui comptent entre 1 à 49 salariés et moins de 10M€ de CA ou de total de bilan
- **7 200€ HT** après subvention de 60%² pour les entreprises qui comptent entre 50 à 249 salariés et moins de 50M€ de CA ou 43M€ de total de bilan

²Subvention valable dans la limite de l'enveloppe disponible et sous réserve d'éligibilité.

**CE DIAG VOUS INTÉRESSE ?**

Contactez votre Chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région

Contactez-nous également à l'adresse diagecoconception@bpifrance.fr

Souscrivez au Diag en suivant ce lien :

